

**MINISTERE DE LA FAMILLE ET
DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**BUREAU DE COORDINATION TECHNIQUE
DES PROJETS ET PROGRAMMES**

**NOTE TECHNIQUE A L'ATTENTION
DE MADAME LE MINISTRE**

**OBJET : OBSERVATIONS SUR L'ETUDE SUR
DECENTRALISATION DU DEVELOPPEMENT ET LE DEFI DE
LA PAUVRETE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

L'examen de l'étude relative à l'objet sus-visé appelle de notre part les observations ci-après :

1- SUR LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L'ETUDE :

L'étude demeure opportune et pertinente. Toutefois en raison de l'absence d'une analyse contextuelle du reste indiquée dans les Termes de Référence de l'étude, il nous paraît difficile de dégager les ordres de priorités thématiques du point de vue logique analytique pour pouvoir les articuler aux objectifs visés.

Au surplus tout porte à croire que le thème central de l'étude met l'accent sur la Décentralisation et la Planification du développement avec comme toile de fond le rôle et la place des collectivités locales, ainsi que la question de la mobilisation ou du transfert des ressources financières. Or, les objectifs globaux et spécifiques des termes de référence visent bien la problématique de la pauvreté dans le monde rural, la décentralisation étant considérée ici comme un levier pour inverser les tendances lourdes. C'est la raison pour laquelle on a tenté de dire que

l'étude porte plutôt sur les aspects institutionnels que sur le profil de la pauvreté et ses mécanismes générateurs et les principaux acteurs que sont les populations.

Il y a donc lieu de préciser les raisons de l'option analytique de l'auteur de l'étude et de relativiser également cette dernière par rapport au nouveau dispositif institutionnel.

2. SUR LES QUESTIONS DE FORME OU D'AGENCEMENT DES CHAPITRES DE L'ETUDE

Les observations sus-indiquées se reflètent au niveau de l'agencement des chapitres de l'étude. En effet la partie diagnostique est reléguée en dernière position or elle devait constituer le fondement des axes de réflexion des 3 autres chapitres.

De plus la Partie 1 nous paraît inséparable de la Partie 3. Les 2 Parties constituent en vérité une analyse contextuelle du dispositif institutionnel de la décentralisation (option politique, mécanismes d'intervention et procédures) et du cadre de partenariat avec la société civile.

3. SUR LE FOND DE L'ETUDE

3.1. Première Partie : Evolution historique de la Décentralisation et Politique de Développement

Le Chapitre 1 ne suscite de notre part aucune observation particulière. L'analyse nous paraît pertinente et les informations fournies notamment sur les Agences régionales de développement sont intéressantes et hautement significatives du point de vue de leurs limites et des stratégies alternatives à prendre par les nouveaux projets de lutte contre la pauvreté pour faire face à d'éventuelles difficultés d'impulsion et de coordination de leurs activités sur le terrain et au regard de la place qui est réservée à ces agences au niveau de leur schéma institutionnel régional.

Toutefois, le chapitre 2, gagnerait à être davantage développé pour tenir compte de l'émergence d'autres dynamiques organisationnelles telles que les associations et groupements de promotion féminine, les GIE, les OCB, les organisations

villageoises qui ont leurs propres visions et stratégies de développement et des cadres de partenariat directs avec l'Administration et les partenaires au développement.

De plus les informations du tableau⁴ sur l'état des investissements prévisionnels des ONG par région (Période 1996-2000) sont en deçà des données disponibles au niveau de la Direction de Développement Communautaire du MFSN qui a évalué le montant global des investissements à hauteur de ~~48~~ milliards pour 78 ONG.

3.2. Deuxième Partie « Aspects socio-économiques de la Pauvreté et Politique sénégalaise en matière de Lutte contre la Pauvreté :

Les Chapitre 1 et 2 ne suscitent pas d'observations particulières de notre part. Ils restituent avec beaucoup de pertinence les résultats des enquêtes de la Direction de la Prévision et des Statistiques du MEF à savoir l'enquête sur les priorités de 1942 et l'enquête sénégalaise auprès des Ménages.

Il y a lieu de déplorer l'insuffisance des analyses relatives aux **disparités de genre**, qui devraient permettre d'identifier les facteurs qui perpétuent les difficultés d'accès des femmes aux opportunités de ressources productives, aux services sociaux de base et aux instances de décision où se définissent les priorités de développement et leur orientation.

Le rôle et la place des acteurs qui constituent la substance de toute stratégie de lutte contre la pauvreté ne sont pas très visibles dans l'analyse du Profil de Pauvreté, les mécanismes générateurs et les politiques sectorielles notamment la Politique Agricole et Pauvreté rurale.

Or, il est établi que la raison fondamentale du manque de performance de l'agriculture c'est bien le peu de l'intérêt accordé aux femmes rurales qui n'occupent que 17 % du personnel agricole, 1 % des crédits agricoles, n'ont pas accès à la terre et aux équipements alors qu'elles représentent 60 % de la force de travail du monde rural et assurent à hauteur de 19 à 60 % le statut de Chef de ménage du fait de la migration des hommes.

Le chapitre 3 mérite d'être revu et réadapté au contexte institutionnel du PLNCD suite aux changements récents opérés à travers le **décret 2000-645** modifié par le **décret 2000-837** du 17 octobre 2000 qui confère au MFSN la coordination opérationnelle et l'exécution des projets et programmes de lutte contre la pauvreté.

De plus, il n'apparaît aucune analyse du dispositif institutionnel décrit dans l'étude ; or une analyse critique du dispositif institutionnel du PNLCP régi par l'arrêté primatorial n° 003025 du 30 avril 1998 a permis de faire les constats ci-après :

- la non fonctionnalité du cadre institutionnel et son incapacité à impulser ou assurer la coordination des actions de Lutte contre la pauvreté. En effet le Comité d'orientation et de coordination ne s'est réuni qu'une seule fois depuis sa création.

La Cellule d'Appui Technique est inexistante en tant qu'organe. De plus les comités régionaux de coordination et d'Appui Technique n'ont jamais fonctionné et leurs modalités de composition et de fonctionnement ne sont pas encore arrêtées.

Globalement le schéma institutionnel est lourd, centralisé et ne fait aucune distinction entre les instances et fonctions respectives de coordination et de concertation stratégiques et celles d'exécution.

Aucune place, n'est réservée aux ministères sectoriels principalement le MFSN chargé de la promotion des groupes cibles. D'où l'avènement des décrets 2000- 645 et 2000-837 qui viennent corriger ces déficiences.

3.3. Troisième Partie « Bilan diagnostic

Cette dernière partie contient des informations et analyses pertinentes du point de vue décentralisation de l'initiative du développement local en termes de diagnostic. Toutefois seul le chapitre 2 aborde les axes d'Intervention pour permettre à la décentralisation de jouer le rôle de levier important dans la lutte contre la pauvreté.

Il faut à cet effet, déplorer la démarche adoptée qui met plutôt l'accent sur trois programmes à caractère agricoles à travers leurs composantes, sans proposer de nouvelles approches stratégiques de nature à favoriser le leadership attendu des collectivités locales en matière de Lutte contre la Pauvreté. Or d'autres projets inscrits dans la lutte contre la pauvreté prévoient des mécanismes et procédures simples pour y parvenir. C'est le cas notamment du PLCP/BAD/FND et Fonds d'Investissement Social/Banque Mondiale.

4. RECOMMANDATIONS :

Globalement, nous partageons les recommandations de l'étude même si elles ne découlent pas toutes d'une analyse diagnostique indiquée dans les différentes parties du document. Toutefois il y a lieu de déplorer le peu de place accordée au renforcement des capacités des acteurs et aux décideurs locaux.

C'est pourquoi, il nous semble souhaitable de mettre l'accent sur les axes de réflexion suivants :

- Nécessité de s'attaquer aux dynamiques de l'exclusion plutôt qu'à ses symptômes (croissance économique, accès aux services sociaux) en privilégiant l'approche Genre dans l'analyse, la formulation et la mise en oeuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté.
- Favoriser la mobilisation des acteurs de la société civile et promouvoir l'appropriation par ces acteurs du processus de gestion de changement durable.
- Mettre l'accent sur une approche de programmation concertée du développement local en matière de lutte contre la pauvreté avec un dispositif de gestion et de suivi impliquant tous les acteurs autour de :
 - 1) la construction d'une vision commune du territoire en termes de potentialités et de principes de développement
 - 2) la réflexion sur la stratégie de mise en oeuvre du projet du territoire avec des indicateurs de suivi et des cadres de gestion et de concertation.
 - 3) Le renforcement des capacités des acteurs et le partage des responsabilités qui doivent constituer un dispositif transversal de tous les programmes de lutte contre la pauvreté.

CONCLUSION

En définitive les projets et programmes de lutte contre la pauvreté en cours d'opérationnalisation sous la tutelle du MFSN offrent de nouvelles opportunités pour les collectivités locales d'assurer leur rôle de leadership dans la définition des stratégies, la planification et la gestion des ressources, le renforcement de leurs capacités et celles de leurs populations en matière de maîtrise d'ouvrage locale.

Il s'agira pour elles de les saisir en essayant d'abord de dégager leurs propres visions du développement et ^{leurs} leurs véritables « **dépositaires d'enjeux** » de développement.

Ousmane KA